

RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL GÉNÉRAL

3ème Commission Education et citoyenneté

N° 2009-03-0030

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2009	POLITIQUE : CULTURE SECTEUR : Actions culturelles
<p>TITRE : NOUVELLE POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES ET POUR LA PROMOTION DE LA LECTURE EN ESSONNE</p> <p>RÉSUMÉ : Cette délibération a pour objet de proposer une nouvelle politique en faveur de la lecture en essonne.</p> <p>INFORMATIONS BUDGÉTAIRES :</p> <p>Chapitre 204, article 20414, fonction 313 et chapitre 65 articles 6574 et 65734, fonction 311</p>	

Le Conseil général a mis en œuvre dès 2001, avec la *délibération en faveur des bibliothèques publiques et pour la promotion de la lecture*, une politique volontariste visant à compenser le manque de bibliothèques en Essonne, à moderniser les établissements de lecture publique, à professionnaliser les agents et à mailler le territoire.

L'étude menée en 2006 par le cabinet « Culture partagée » a confirmé la réalisation de ces objectifs, mais a aussi conduit à un premier réajustement de la délibération, afin de prendre en compte de manière plus fine les attentes et les besoins des publics dans toute leur diversité, et de renforcer l'aide aux plus petites bibliothèques du réseau.

Trois années après cette actualisation de la délibération, le présent rapport a pour objet de vous soumettre l'évaluation de notre politique de lecture publique et de vous proposer des pistes d'évolution en prise avec les enjeux d'aujourd'hui.

1) 10 ANS DE POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE EN ESSONNE : BILAN ET ENJEUX

A – La Bibliothèque Départementale, outil opérationnel de la politique du Conseil général

La Bibliothèque départementale de l'Essonne (BDE) est le service du Conseil général chargé de mettre en œuvre une compétence obligatoire du Département, la politique de lecture publique, et de contribuer à son développement. Elle se compose de deux établissements : la Bibliothèque départementale d'Evry et la Médiathèque départementale de La Ferté-Alais. Elle est à la fois une bibliothèque et un centre de ressources au service de l'ensemble des bibliothèques de l'Essonne, sans distinction de tailles de communes.

Elle a pour mission fondamentale d'accompagner les communes ou les groupements de communes dans la création, le développement et le fonctionnement de leurs bibliothèques ouvertes à tous. En organisant la territorialisation de ses services, et en encourageant la dynamique de mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales, la BDE contribue au maillage équilibré et cohérent de la lecture publique en Essonne.

Elle vise à faire correspondre les services des bibliothèques essonniennes aux attentes et aux besoins du public, au niveau de l'offre documentaire, de l'animation culturelle et pédagogique, de l'accueil, et de la médiation vers les outils et les technologies de l'information numérique. Elle s'inscrit dans une stratégie de fidélisation et de conquête des publics existants ou potentiels des bibliothèques en Essonne, afin de favoriser pour tous l'accès à la culture, à l'information, à l'apprentissage, au sein d'un espace public de proximité et de sociabilité.

Pour cela, la BDE s'est positionnée sur plusieurs axes d'intervention :

- le partage de ressources documentaires,
- le partage de ressources logistiques,
- le partage de ressources pédagogiques et relationnelles,
- le partage de compétences.

B – Le Conseil général aménageur du territoire

La **sectorisation des services** de la Bibliothèque départementale a permis de définir des zones territoriales équilibrées et cohérentes sur l'ensemble du département et d'y associer de manière pérenne une équipe référente.

Le Conseil général a accompagné la **création de 23 médiathèques** depuis 2001, avec le soutien systématique de l'Etat et, le cas échéant, de la Région. Ces équipements de toutes tailles (de 167 m² à Moigny-sur-Ecole à 2 187 m² à Morsang-sur-Orge) respectent tous les normes de surface et de gestion prescrites par le Ministère de la culture.

Cette dynamique, qui s'inscrit dans un objectif global de maillage territorial équilibré et cohérent des équipements de service public, s'est accompagnée d'une prise en compte qualitative du geste architectural des réalisations (concours d'architectes, travail préalable de programmation.)

La cartographie des bibliothèques publiques en Essonne montre que l'effort d'aménagement du territoire reste à consolider dans certaines zones du **Sud-Essonne**, déficitaires en termes d'équipements. Les projets de création de bibliothèques soutenus par le Conseil général sont systématiquement cofinancés par l'Etat, mais ils ne sont subventionnés par la Région Ile-de-France que pour les communes (ou groupements de communes) de plus de 5 000 habitants. Le soutien du Conseil général aux créations de bibliothèques reste donc pertinent, en particulier dans les zones rurales ou semi-rurales.

Enfin, le Conseil général a soutenu et accompagné l'émergence et la consolidation de **réseaux intercommunaux de lecture publique** : il existe à ce jour cinq groupements de communes ayant pris la compétence de lecture publique en Essonne.

La Bibliothèque départementale les soutient dans le développement de leurs services, mais accompagne également la préparation de futures mises en réseau intercommunales par le biais d'une assistance technique spécifique de conseil et de formation, auprès des élus, des responsables administratifs et des équipes de bibliothécaires.

Cette dynamique communautaire est encouragée car la mise en réseau permet d'améliorer sensiblement les services rendus à l'utilisateur (catalogue fédéré, collections amplifiées et renouvelées, carte unique, réservation facilitée, etc.), ainsi que la gestion bibliothéconomique (mutualisation des moyens financiers et humains.)

C – La montée en puissance d'un réseau départemental de lecture publique performant

Dans le cadre de ses missions fondamentales, la BDE a contribué à la **constitution de fonds documentaires** dans tous les domaines du savoir grâce au prêt et à la circulation constante de ses collections. Ainsi, 340 000 documents tous supports (270 000 imprimés, 50 000 documents sonores, 20 000 vidéos) sont à la disposition des bibliothèques du département.

Le Conseil général a également soutenu cette dynamique grâce à une politique de subventionnement des acquisitions des communes. Les mesures d'aide ont ainsi permis aux bibliothèques de toutes tailles de :

- combler certains déficits en offre documentaire,
- diversifier leurs collections sur tous les supports et sur tous les thèmes pour les bibliothèques petites et moyennes,
- développer des pôles thématiques d'excellence : sciences et techniques ; fiction petite enfance, jeunesse et adolescence ; collections sonores et audiovisuelles sur CD et DVD.

Le résultat est la mise à disposition pour tous de collections nombreuses et diversifiées dans le réseau des bibliothèques essonniennes : entre 2001 et 2008 le nombre de livres proposés a plus que doublé, le nombre de CD a été multiplié par 10, et le nombre de DVD par 30.

Le soutien à la constitution et au renouvellement des fonds documentaires des bibliothèques du réseau reste d'actualité : les sollicitations d'aide à la création de collections sonores et audiovisuelles demeurent nombreuses, et les romans, albums et contes destinés au jeune public sont à renouveler très régulièrement.

Le Conseil général a grandement participé à **l'entrée dans le monde numérique** des bibliothèques. Il a soutenu d'une part l'informatisation massive des établissements (seules 10 bibliothèques sur 132 restent non-informatisées en Essonne à ce jour), et d'autre part la mise à disposition de postes multimédia accessibles au public. Cet aménagement s'est déroulé en complémentarité du développement des EPNE, dont 30% se situent dans les locaux des médiathèques.

Les aides ne se cantonnent pas au domaine financier : la présence depuis 2003 d'un assistant informatique dans l'équipe de la BDE a renforcé l'accompagnement des communes lors du choix, de la mise en place et de l'utilisation quotidienne d'une solution informatique de gestion des bibliothèques.

Enfin, concernant la formation des équipes professionnelles, un plan de formation aux TIC a été inscrit dans la politique départementale en faveur des bibliothèques entre 2002 et 2004. En acquérant une bonne connaissance des TIC et de leur utilisation au sein d'un espace public, les bibliothécaires formés ont pu renforcer leur rôle indispensable de médiateur envers les usagers nécessitant un accompagnement pédagogique à l'utilisation d'Internet et des applications logicielles libres, en synergie avec les EPNE.

L'objectif premier d'informatisation des bibliothèques et de maîtrise de l'outil logiciel par les équipes professionnelles étant atteint, l'enjeu qui se dessine à présent vise un objectif majeur : anticiper les demandes à venir des établissements de lecture publique dans le cadre du développement des nouvelles technologies et de l'offre numérique, et diversifier et améliorer en conséquence les services rendus aux usagers

Dans ce contexte, l'action de la bibliothèque départementale, tant au niveau de l'offre documentaire que de l'accompagnement au développement de nouvelles technologies dans l'ensemble du réseau essonnien, est étroitement liée à la création de son **catalogue en ligne**, accessible à tous ses partenaires *via* Internet. Cet outil, déjà développé par la majorité des 97 bibliothèques départementales de France, permettrait de renforcer de manière conséquente l'efficacité des services rendus aux bibliothèques du réseau, et par voie de conséquence aux usagers (interrogation et réservation des documents à distance et en temps réel, accès personnalisé, rationalisation de la circulation du document, mise en valeur des fonds disponibles dans les réserves de la BDE.)

D – La bibliothèque lieu de convergence sociale : former les bibliothécaires, satisfaire les usagers, attirer les publics

Avant 2003, l'**offre de formations de la BDE** ne concernait que les personnels du réseau, dans les communes de moins de 10 000 habitants. Cette limite abolie, le service a été étoffé en développant des partenariats avec des associations culturelles comme MEDIABIB 91 ou ACCES, pour répondre à la demande des professionnels des plus grands établissements.

L'organisation générale de la formation proposée au réseau s'articule aujourd'hui autour d'un programme annuel de la BDE, composé de modules d'acquisition des compétences bibliothéconomiques essentielles et de formations thématiques sur les genres littéraires, musicaux, cinématographiques qui sont toujours très suivies et impactent directement sur les politiques d'acquisition menées par les bibliothèques. Les journées d'étude ouvrent la réflexion prospective sur les évolutions du métier et des publics (l'amplitude horaire d'ouverture des bibliothèques, l'offre numérique, l'accueil des personnes handicapées, ...) et drainent généralement un public important.

La fréquentation est très satisfaisante au vu du nombre de stagiaires annuels (243 en 2002, 640 en 2007.)

La BDE propose aussi des services d'accompagnement « à la demande » et sur site pour assister les communes dans la gestion quotidienne de leur bibliothèque (politique documentaire, outil informatique, marchés publics, réaménagement intérieur...), et pour une aide à la réalisation et au suivi de projets (construction, gestion d'équipe, mise en réseau intercommunale...).

Concernant la professionnalisation des bibliothécaires, si le pourcentage de bénévoles au sein des bibliothèques est globalement stable depuis 2001 (62 % en 2008), les compétences des équipes croissent régulièrement grâce notamment aux modules de formation de base proposés par la BDE, qui portent sur l'ensemble des tâches et des missions indispensables au bon fonctionnement d'une bibliothèque.

Former et professionnaliser les acteurs de la lecture demeure aujourd'hui un enjeu majeur, en raison du renouvellement constant des personnels dans les équipements culturels et de l'évolution permanente des technicités du métier. Parallèlement, les bibliothécaires doivent pouvoir répondre à la mutation des attentes d'un public de plus en plus demandeur de nouveaux services en lien avec le développement et l'appropriation de l'outil informatique, d'Internet et de l'offre numérique. Enfin, pour renforcer l'image de la bibliothèque en tant que lieu public d'accès libre et gratuit, et donc son appropriation par tous, les formations des agents à un accueil compétent sont essentielles.

L'impact sur les publics reste toutefois à consolider : en dépit de la politique volontariste mise en œuvre par le Conseil général depuis 2001, le taux d'inscription dans les bibliothèques en Essonne ne dépasse pas la moyenne nationale (16 % d'utilisateurs actifs), ce qui reste faible en comparaison des statistiques des pays anglo-saxons ou d'Europe du Nord. Quant aux publics adultes qui fréquentent les bibliothèques, ils sont sociologiquement marqués (catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures, 35 ans et plus, diplômés, urbains, accès régulier à l'offre culturelle.) Un pan entier de la population reste donc aujourd'hui en dehors du champ d'action des bibliothèques essonniennes, notamment parmi les jeunes adultes et adolescents, les personnes en difficulté sociale, ou celles en situation de rupture avec l'écrit et la culture.

Sans remettre en cause l'effet positif des mesures existantes visant à la conquête et la fidélisation des publics (notamment l'aide à l'acquisition de fonds jeunesse et adolescents), il semble pertinent de les accompagner par une amélioration sensible des services essentiels à destination du public, afin qu'il fréquente davantage la bibliothèque, et que le Conseil général puisse agir plus efficacement sur la diversification des publics ayant accès à l'offre culturelle proposée dans les établissements de lecture publique du département.

E – La Médiathèque départementale de La Ferté-Alais : l'expérimentation de terrain au service du réseau

La Médiathèque départementale de La Ferté-Alais est le second équipement de la Bibliothèque départementale. Elle est à la fois un relais territorial des services traditionnels de la BDE (desserte documentaire des bibliothèques du Sud-Essonne, centre de ressources et de formations) et un **établissement ouvert au grand public**. A ce titre, la médiathèque met à disposition de tous des collections diversifiées sur tous supports (100 000 documents dont 11 000 documents sonores et 5.000 vidéos.)

La Médiathèque de la Ferté-Alais (4 081 habitants) compte plus de 4000 usagers inscrits actifs (dont 65 % habitent le canton), et démontre ainsi l'ampleur du rayonnement de son action dans le Sud-Essonne.

La Médiathèque départementale a de plus développé des **services spécifiques destinés aux personnes handicapées** :

- programmation culturelle adaptée,
- mise à disposition d'un fonds documentaire spécifique : documents tous supports à lecture adaptée, et traitant des différents types de handicaps,
- formation de tous les agents de la médiathèque à l'accueil des personnes diversement handicapées (accueil des personnes sourdes et initiation à la langue des signes, accueil des personnes handicapées mentales).

Cette dynamique se poursuit au sein de la médiathèque ou hors les murs, par la collaboration et le partenariat avec des institutions socioculturelles agissant pour les personnes diversement handicapées (Institut médico-éducatif de Gillevoisin, Centre de phoniatry de La Norville, Maison d'accueil spécialisé La Beauceraie d'Etampes...), et par des actions transversales avec les services du Conseil général, notamment la DPAH.

L'expérimentation mise en œuvre au niveau de la Médiathèque départementale, tant au niveau de la programmation culturelle que des actions spécifiques envers les personnes handicapées, peut par la suite être exploitée **au bénéfice de l'ensemble du réseau** des bibliothèques essonniennes.

2) PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DES MESURES EN FAVEUR DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

➤ Un enjeu identifié et prioritaire : les publics

L'augmentation et la diversification des publics des bibliothèques essonniennes constituent les objectifs prioritaires de la politique culturelle du Conseil général, afin que la démocratisation culturelle prenne corps sur l'ensemble du territoire. Il s'agit non seulement de fidéliser les publics qui fréquentent déjà nos établissements, mais aussi de conquérir ceux qui aujourd'hui restent à la porte des bibliothèques, notamment dans le Sud-Essonne. Ces objectifs sont d'ores et déjà mis en œuvre dans les contrats de développement culturel et par la création d'un poste de chargé de développement des publics au sein de la direction de la culture. Ces enjeux pourront s'appuyer sur quatre leviers principaux susceptibles de fonder le plan d'action à venir.

➤ Un plan d'action qui s'appuie sur une révision de la délibération de lecture publique

A - Le renforcement des services essentiels à l'utilisateur

- Encourager l'**extension des horaires d'ouverture** des bibliothèques en lien avec la taille de la commune, et mieux les répartir pour correspondre aux disponibilités des familles (le mercredi et le samedi notamment). En effet, le premier frein à la fréquentation des bibliothèques est la faible amplitude horaire d'ouverture constatée (19 heures hebdomadaires en moyenne) et des horaires peu lisibles et irréguliers. Ce critère permettrait de rattraper une partie du retard des établissements français en la matière.
- Aménager un critère favorisant les communes et les groupements de communes ayant fait le choix de la **gratuité de l'inscription et du prêt** dans leur bibliothèque, **sur tous les supports** et pour tous les habitants de la collectivité. Cette proposition contribuera à la lutte contre les inégalités d'accès à la culture et au savoir qui pénalisent les populations les plus fragiles socialement. La gratuité est aussi un levier de réappropriation du « lieu bibliothèque » par chaque Essonnien, pour qu'il se sente libre d'y consulter, travailler, emprunter, mais aussi séjourner, feuilleter, communiquer. La barrière financière du droit d'inscription s'accompagne d'une barrière symbolique qui freine bien souvent le retour au plaisir de la découverte et de la culture au sein de la bibliothèque.
A ce jour, seules 54 % des bibliothèques essonniennes subventionnées en fonctionnement sont totalement gratuites.
- Contribuer à réduire la fracture numérique dans les territoires ruraux en incitant à la mise à disposition dans chaque bibliothèque d'un **accès Internet pour tous** sur un poste dédié ou *via* une connexion nomade sans fil (borne Wi-Fi), qui permettrait une amélioration notable des services rendus et du confort d'utilisation : chaque usager pourrait ainsi se connecter au sein de la bibliothèque sur sa propre plateforme mobile (ordinateur portable, assistant personnel, ...) sans liaison filaire.
L'accès généralisé à Internet dans les bibliothèques est aussi une adaptation à la réalité des usages constatés : les documents dits « usuels » (dictionnaires, atlas, encyclopédies, documents de référence, codes, ...) sont de moins en moins consultés sous forme papier car les informations qu'ils contiennent sont accessibles sur Internet de manière facilitée et constamment remises à jour. Il est donc cohérent d'encourager les bibliothèques à s'adapter aux nouvelles pratiques, et à répondre ainsi à l'évolution des attentes et des besoins du public (recherche documentaire des enfants scolarisés, démarches administratives en ligne, recherche d'emploi sur Internet, etc.).
- Prolonger la **politique de services spécifiques pour les personnes handicapées** que la Médiathèque départementale de La Ferté-Alais développe depuis trois ans, au niveau de l'offre documentaire, de l'action culturelle, des partenariats et de la formation du personnel.

B - L'adaptation des mesures d'aide en fonctionnement

- Ajuster les **aides aux acquisitions** tout en maintenant le soutien au développement des **collections sonores et audiovisuelles**, qui ont permis de passer de l'ère de la bibliothèque à celle de la médiathèque. Ces fonds sont en développement dans de nombreuses bibliothèques du département, et correspondent toujours aux attentes du public. Il semble nécessaire de continuer l'effort de consolidation de ces collections, particulièrement en ce qui concerne le cinéma documentaire et de fiction.

Il en va de même pour les aides concernant la **fiction jeunesse** qui contribuent de manière très efficace à donner le goût de la lecture aux enfants dès le plus jeune âge. Cela favorise l'appropriation du « lieu bibliothèque » par le jeune usager, et constitue aussi une porte d'entrée pour les jeunes parents qui accompagnent leur enfant à la bibliothèque, souvent désertée lors du passage à l'adolescence. Ainsi, le développement de collections jeunesse de qualité s'inscrit dans une dynamique d'ouverture de la bibliothèque, de ses services et de ses collections à l'ensemble du cadre familial.

Les aides au fonctionnement seraient calculées à partir des taux de subventions (ou taux de péréquation), tels que ceux utilisés dans le cadre des contrats départementaux. Afin de favoriser le renouvellement des collections proposées aux usagers et de faciliter leur circulation, les aides seraient soumises à bonification pour les établissements faisant partie d'un réseau intercommunal de lecture publique

Afin de soutenir l'offre documentaire des bibliothèques concernées, la BDE continuerait à intervenir en prêtant ses documents, tous supports, aux établissements sans distinction de tailles.

C - L'adaptation des mesures d'aide en investissement

- **Maintenir l'effort d'aide en faveur des bibliothèques en adéquation avec les cofinancements** de l'Etat, et le cas échéant de la Région Ile-de-France (qui intervient auprès des collectivités de plus de 5 000 habitants.) Les aides à l'investissement seraient calculées à partir d'un taux fixe de subvention basé sur la population de la collectivité demandeuse.
- Poursuivre **l'aménagement territorial**, notamment dans le Sud-Essonne, par l'aide à la création de bibliothèques.
- Favoriser la **mise en réseau intercommunale des bibliothèques** afin d'améliorer sensiblement les services rendus aux usagers, grâce à des mesures de financement logistiques (architecture informatique et catalogue en ligne).
- Conserver l'aide à la **première informatisation** pour continuer à soutenir les projets de création de bibliothèques et le maillage du territoire. Accompagner parallèlement la mise en place de **technologies innovantes** adaptées aux besoins constatés ou à venir des bibliothèques et des usagers. Il s'agit notamment subventionner de nouveaux services facilitant la circulation des collections : la **solution RFID** (localisation facilitée des documents, échanges prêts - retours plus rapides, solution antivols intégrée), et les **automates de prêt** (fluidité des échanges, plus grande disponibilité des agents pour d'autres tâches que la saisie des code-barres : renseignement, aide, service public dans les différents espaces de la bibliothèque, au plus près des usagers.)

D - La formalisation de la collaboration entre les collectivités et le Conseil général par une convention partenariale

Il est proposé de formaliser les liens entre les collectivités et le Conseil général grâce à une **convention partenariale** qui permettrait de mieux faire connaître et de valoriser les activités quotidiennes de la BDE, et de la positionner comme un observatoire de la lecture publique en Essonne.

Cette convention aurait plusieurs objectifs :

- Recenser tous les services que le Conseil général fournit gratuitement aux communes par le biais de l'action de la BDE, et constituer un outil de communication auprès de tous nos partenaires. L'activité quotidienne de la Bibliothèque départementale demeure en effet souvent mal connue des collectivités et de nos partenaires potentiels.
- Formaliser l'engagement des collectivités à développer les services de base indispensables au bon fonctionnement d'une bibliothèque municipale, aussi petite soit-elle.
- Définir de manière claire et univoque le réseau essonnien de lecture publique, et permettre ainsi à la Bibliothèque départementale de produire annuellement un rapport de synthèse sur la lecture publique en Essonne.

3) ANNEXES

- **Annexe 1 : Missions des bibliothèques**
- **Annexe 2 : Surfaces minimales exigibles pour la construction d'une bibliothèque**
- **Annexe 3 : Matériel informatique subventionnable (mesures n° 2, 3 et 4)**
- **Annexe 4 : Cartes**
 - Carte des bibliothèques publiques
 - Carte de l'informatisation des bibliothèques

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil général

Michel Berson